

POLE MEDECINE D'URGENCE, POLYVALENTE, PROXIMITE, PENITENTIAIRE – HYPERBARIE	
DEPARTEMENT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE MEDECINE D'URGENCE	
AVIS MEDICAUX ET URGENCES EN PDS DANS LES SERVICES DE MEDECINE POLYVALENTE, L'UCSPUG ET LA RHUMATOLOGIE	
Ref ennov doc	VERSION 002
Rédaction	
Dr CANAC Benoit	18/04/2022 MAJ 28/09/2022
Vérification	
Dr MION Caroline Dr EMEYRIAT Nicolas	
Approbation	
Dr CONTENTI Julie ; Responsable CR DHUMU	
Diffusion	
Equipe médicale du Département Hospitalo-Universitaire de Médecine d'Urgence Internes en médecine participant aux gardes d'étage de Pasteur II Equipes soignantes des services concernés	
Date d'application	
02/05/2022	

I. Rationnel

La présence médicale en Permanence de Soins à l'UCSU, la MGU, l'UCSPUG et en Rhumatologie est assurée par un interne en médecine affecté aux étages, séniorsé si besoin par un médecin urgentiste séniorsé. La procédure suivante vise à préciser qui doit être appelé selon le cas.

II. Services MGU, UCSPUG, Rhumatologie

- Pour tout avis médical ou urgence dans ces services, l'équipe soignante doit joindre en premier lieu **l'interne de garde d'étage au 37478**.
- Si l'interne de garde d'étage se trouve face à une urgence vitale (défaillance cardio-circulatoire, ventilatoire ou neurologique), il doit en référer
 - En premier lieu au **réanimateur de garde du MIROG au 33600**
 - Si celui-ci n'est pas disponible pour se détacher, il doit en informer l'interne de garde d'étage et l'orienter vers le réanimateur séniorsé de SRUV en 33636.
- Si l'interne de garde d'étage a besoin d'un avis médical non urgent, il doit en référer au médecin de SAUV et, si celui-ci n'est pas disponible, attendre qu'il le soit.
- En aucun cas un autre médecin des urgences (Zone MCT, MAO) ne doit être sollicité pour une urgence vitale ou un avis médical

III. Service UCSU

- Pour toute urgence vitale, l'équipe soignante de l'UCSU doit solliciter le médecin de SAUV au 38711. Si celui-ci du fait de l'activité en SAUV n'est pas disponible pour se détacher, il doit lui-même contacter le réanimateur séniorsé de MIROG au 33600 pour lui demander son appui.
- En cas de nécessité d'avis médical sur un patient hospitalisé à l'UCSU
 - Soit le médecin adresseur du malade est toujours présent, alors l'équipe soignante contacte la zone de soins dans laquelle il se trouve
 - Avant minuit, si le médecin adresseur du malade n'est plus présent, l'équipe soignante contacte l'interne de garde d'étage au 37478. NB : le rôle de l'interne d'étage n'est pas de faire les prescriptions initiales des patients hospitalisés.
 - Après minuit, si le médecin adresseur du malade n'est plus présent, l'équipe soignante contacte le médecin de SAUV au 38711